

Forêt communale de St-André d'Embrun

Surface totale relevant du régime forestier : 1638 ha
dont surface en sylviculture : 898 ha



RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ET PERSPECTIVES 2022

La forêt de St-André d'Embrun, composée d'une belle futaie de sapins mélangés aux mélèzes sur le canton de Saluces, et de pins sylvestres sur le canton des Eaux Pendantes, se porte bien. C'est un lieu de promenade apprécié par le public et un lieu de production de bois important avec plusieurs coupes chaque année.

En même temps, la forêt assure une protection contre les aléas naturels que sont les avalanches, les crues torrentielles et les chutes de blocs.

Les travaux forestiers

Contexte

Les travaux forestiers de l'ONF se font sur la base du devis signé par la commune, avec une attention particulière aux règles sociales et environnementales.

Lorsqu'ils sont confiés à l'ONF, ces travaux sont mis en œuvre par une équipe locale d'ouvriers forestiers de l'ATMM (Agence Travaux Midi-Méditerranée) basée à Embrun, permettant de procurer à la plupart de ces personnels une activité complémentaire à leur emploi saisonnier en station de ski.

Les travaux proposés peuvent aussi être exécutés par des entreprises privées ou en régie communale (cad par les services techniques de la commune), au choix de la mairie.

Des dossiers de demande de subvention peuvent être montés pour certains travaux, notamment pour rénover la desserte (80% de taux d'aide) ou régénérer les peuplements (40% de taux d'aide).

Cette année la commune a demandé l'application du régime forestier sur environ 200 ha de parcelles boisées communales qui n'en bénéficiaient pas (programme Surfaces+).

Travaux réalisés en 2021 : 4 930€

Cette année différents travaux ont été réalisés par l'ONF :

- Lotissement des lots d'affouage pour la parcelle 2 (Siguret)
- Entretien des limites des parcelles 23, 29, 39 et 40.

En complément, des travaux ont été faits directement par les employés communaux :

- Le nettoyage de printemps des routes forestières
- L'ouverture au tractopelle de nouvelles pistes pour les affouages
- L'entretien des aires de pique-nique

Le Régime Forestier

Dans le cadre du Régime Forestier, les agents de l'ONF ont réalisé la surveillance générale de la forêt, le contrôle des coupes de bois, la programmation et le suivi des travaux, la réalisation et l'application de l'aménagement forestier.

Cette gestion est financée par les frais de garderie (10% des recettes forestières) et par la contribution de 2€ par hectare, payés par la commune.

Le reste du coût est compensé par l'Etat.

Le bilan financier 2021 : + 185 287 €

En 2021, les travaux forestiers représentent une dépense de 4 930€, tandis que les frais de gestion atteignent 8 004 € (essentiellement les frais de garderie calculés sur 10% des recettes de l'année précédente).

Cette année, un gros volume de bois a été vendu. Pour un besoin d'affouage bord de route, nous avons avancé les coupes prévues en vente l'année prochaine. On a donc une double année de recette de bois soit : 184 023€, auquel s'ajoute 11 028€ d'affouage pour un total de 195 051€.

Lissé sur 2 ans cela représente 97 525€/an.

Il faut aussi prendre en compte 2 780€ de recettes via les concessions de pâturages.

Les coupes de bois

Désignées en 2021/ A vendre en 2022

N° parcelle	Surface parcourue (ha)	Nombre d'arbres	Volume en m3	Nature de la coupe	Destination proposée
29	18.5	767	1 591	Coupe de jardinage	Régie (coupe déjà faite)
40	4.8	103	164	Coupe d'amélioration	Régie (coupe déjà faite)
49	6.5	507	325	Coupe irrégulière (sanitaire et amélioration)	vente
Total	9.8	1 377	2 080		

Exceptionnellement, les parcelles 29 et 40 ont été exploitées cette année pour répondre à une demande d'affouage bord de route. Ces coupes ont été faites en régie. Cela veut dire que c'est l'ONF qui a pris en charge l'exploitation des parcelles et la vente des bois. L'entreprise JUANENA a réalisé ce chantier de manière très satisfaisante. Le bilan global de ces coupes est plutôt positif.

Affouages

Cette année, les affouages sur pied continueront dans la parcelle 2 (canton de Siguret) qui prend maintenant en compte les surfaces nouvellement soumises au régime forestier.

Pour la première fois, de l'affouage en bord de route a été réalisé. Il y a assez de bois pour au moins deux années d'affouage.

Une révision du règlement d'affouage est en cours dans le but d'inclure l'affouage bord de route. Il a pour but également de règlementer l'exploitation des chablis.

A désigner en 2022

N° parcelle	Surface prévue (ha)	Volume prévu (m3)	Objectifs de la coupe	Destination envisagée
45	11.47	1000	Jardinage et sanitaire	Vente/Régie
46	5.5	180	Sanitaire	Vente/Régie
nouveau soumis	7	700	Amélioration et sanitaire	Vente
Total	23.97			

La parcelle 45 présente deux zones distinctes :

- une zone de sapins qui fera l'objet d'une coupe de jardinage
- une zone de pins dépérissant où une coupe sanitaire sera faite.

La zone exploitable de la parcelle 46 présente les mêmes pins dépérissant que la 45. On regroupera donc ces deux parcelles ensemble. Ces deux parcelles se prêtent bien à de la régie. Le pin étant de mauvaise qualité, il pourra faire l'objet de bois de chauffage bord de route. Si la régie est retenue par la commune, l'exploitation sera prévue pour 2023. Cela laissera le temps d'écouler le bois bord de route réalisé cette année.

Parmi les nouvelles parcelles soumises, une zone au-dessus du lac de Siguret, fait l'objet d'une coupe. Les pins présents sur la parcelle sont beaux mais dépérissant ; nous ferons donc une coupe sanitaire. Des mélèzes sont aussi présents et feront l'objet d'une coupe d'amélioration.

Les propositions et actions pour 2022

1- Travaux sur les limites de la forêt

Des limites de forêt en bon état et bien implantées permettent d'éviter des problèmes sur les coupes de bois ou des empiètements sur les biens communaux. De manière générale, les travaux sur les limites concerneront les parcelles qui passeront en coupe.

2- Travaux d'infrastructures

Le mur de soutènement de l'entrée de la forêt de Saluces est en très mauvais état et présente un risque réel pour la pérennité de la route. Cela représente un chantier avec un coût élevé. Pour limiter ce coût, un dossier de demande de subvention est prévu. Le mauvais état de la canalisation d'eau qui part du mur jusqu'au passage canadien situé à l'entrée de la forêt de Saluces laisse à penser qu'il est la cause de la dégradation du mur. De ce fait, la remise en état de la canalisation est prévue dans les travaux.

3- Accueil du public

Il est prévu de refaire le plan de circulation de la voirie forestière. Cela permettra de remettre aux normes les panneaux de circulation et d'apporter des informations précises sur la période d'ouverture des routes forestières. Il est précisé que toute traine d'exploitation est interdite à la circulation motorisée. Les pistes sans signalisation distincte sont interdites à la circulation si elles ne sont pas carrossables. On entend par « carrossable » que la circulation en « voiture de tourisme » est possible.